

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA du 7 février 2019

Présents :

Lajos MAYER, (SZEJ), Président ; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général ; Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe ; Mireille PAUME, UCR-CGT, Présidente du Comité des Femmes ; Dick DE GRAAF, FNV ; Didier HOTTE, UCR-FO ; Jeannine MARTIN, CSC-ACV ; Livio MELGARI, SPI-CGIL ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Werner THUM, ÖGB.

Absent.e.s excusé.e.s :

Tino FUMAGALLI, FNP-CISL, Trésorier ; Metka ROKSANDIC, SUS

Assistent également à la réunion :

Jessica MONTIEL et Henri LOURDELLE du Secrétariat de la FERPA

Lajos MAYER, Président de la FERPA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participant.e.s et aux interprètes et il présente l'agenda de la réunion qui est adopté. Il propose que, compte tenu de l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, les interventions puissent se limiter à 5 minutes. Il donne ensuite la parole au Secrétaire Général.

Agostino SICILIANO, Secrétaire Général de la FERPA, présente le premier point qui porte sur les activités de mobilisation et tout d'abord **l'opération « cartes postales »**, qui seront envoyées aux candidats à l'élection du Parlement Européen (A la suite d'une question posée, les frais d'envois sont à la charge des organisations membres). Trois revendications précises leur seront soumises (proposition présentée en italien) :

- Le droit à des retraites publiques sûres, équitables, décentes pour les femmes et pour les hommes
- Le droit à des soins de santé publics de qualité, garantissant l'autonomie des personnes âgées
- Le droit au vieillissement actif des personnes âgées et des retraités, au-delà de la discrimination liée à l'âge

Moyennant les adaptations linguistiques nécessaires en français et en anglais, tout en gardant le sens, le texte est adopté par les membres du Comité de Direction. Les versions linguistiques française et anglaise sont à envoyer à Henri qui les fera suivre au Secrétaire Général

Le texte, dans ses différentes versions linguistiques (italien, français et anglais) sera mis sur le site de la FERPA d'où il pourra être téléchargé et imprimé par les organisations membres pour envoi aux candidats.

Le Président souligne que la carte postale est un bon début pour la mobilisation et si nous parlons d'une même voix, l'impact en sera plus important.

Ensuite le Secrétaire Général présente la **manifestation de la CES qui** aura lieu à Bruxelles dans la semaine du 23 au 26 avril prochain. Comme il en a été décidé lors du dernier Comité de Direction du 6 décembre 2018, la FERPA s'associera à cette manifestation en veillant à sa propre visibilité.

Puis il évoque le dernier **Comité Exécutif de la CES** des 18 et 19 décembre dont un compte-rendu détaillé est envoyé aux organisations membres de la FERPA. Dans les interventions qui ont été faites au nom de la FERPA, il rappelle qu'il a été demandé à la CES d'être attentif à la situation des retraités qui se dégrade en Europe. Le droit de vote de la FERPA a également été évoqué, en sachant que cela reste une œuvre de longue haleine, d'ici le Congrès de la CES en mai 2019.

A la suite de cette première présentation, le Président, Lajos MAYER, ouvre **le débat**. Concernant les retraités certains s'interrogent pour savoir s'il en est question dans les documents du Congrès de la CES. D'autres reviennent sur la question des retraites en disant que la FERPA doit se concentrer sur la question des pensions qui doivent être suffisantes pour vivre. D'autres encore interviennent concernant les documents de travail dans le domaine de la responsabilité que le Secrétaire général leur a confié. Certains indiquent qu'ils ont envoyés un document et ils s'étonnent que cela n'ait pas été distribué à l'ensemble du Comité ; Plusieurs interventions reviennent sur la reconnaissance de la FERPA au sein de la CES par le droit de vote et sur la visibilité déterminante de l'organisation. Ce doit être une priorité. Le Président quant à lui évoque la réunion du Parlement des pensionnés hongrois qui va se réunir dans son pays. Le Secrétaire Général, invité, n'étant pas disponible à la date indiquée, il lui a demandé d'y représenter la FERPA. Pour lui, c'est aussi une manière de donner de la visibilité à notre organisation.

Dans sa **réponse**, le Secrétaire Général, Agostino SICILIANO, rappelle que la manifestation syndicale a bien lieu à Bruxelles, avec celle de la CES : la FERPA n'a pas les moyens d'organiser une manifestation dans chaque capitale européenne. Pour ce qui est de la mention des retraités dans les documents de Congrès de la CES, il précise qu'il y est fait mention et que la FERPA a par ailleurs proposé (voir le dernier Comité de Direction du 6 décembre 2018) des amendements au programme d'action de la CES qui ont été intégré, insistant notamment sur la situation des retraités.e.s qui se dégrade dans tous les pays.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : CSC-ACV, ÖGB, SPI-CGIL, UCR-FO, UCR-CGT, FNV

Le Président Lajos MAYER, donne ensuite la parole au Secrétaire Général Agostino SICILIANO pour présenter le point suivant de l'ordre du jour qui porte sur le **Congrès de la CES**.

La FERPA a droit à 10 représentants, dont le Président et le Secrétaire Général. Pour constituer la représentation de la FERPA, le Secrétaire Général propose que la priorité soit donnée aux autres membres du Comité de Direction, à raison d'une personne par Etat-membre. Les membres Italiens et Français qui sont deux par pays, s'accordent entre eux, ce qui donne la délégation suivante :

- Le Président, Lajos MAYER
- Le Secrétaire Général, Agostino SICILIANO
- La Secrétaire Générale Adjointe, Angeles BRIALES
- La Présidente du Comité des Femmes, Mireille PAUME
- Dick DE GRAAF

- Didier HOTTE
- Jeannine MARTIN
- Livio MELGARI
- Metka ROKSANDIC
- Werner THUM

Il est rappelé, qu'en dehors de ceux du Président et du Secrétaire Général, les frais de participation au congrès de la CES sont à la charge des participant.e.s.

La FERPA aura un stand à ce Congrès, sous la responsabilité d'Henri. Werner confirme qu'il mettra à la disposition de la FERPA une petite équipe de 3 ou 4 personnes pour aider :

- à l'installation du stand le lundi 20 mai
- au démontage du stand le vendredi 24 mai
- à la tenue du stand, avec Henri, du 21 au 24 mai.

Le Secrétaire Général revient sur la question du droit de vote de la FERPA et rappelle que dans le laps de temps qui nous sépare du Congrès, il faut convaincre les organisations qui se sont abstenues ou qui ont voté contre.

De son côté, il va discuter avec ces organisations de la CES ainsi qu'avec le Secrétaire Général de la CES pour lui demander son soutien.

Dans le débat qui suit cette présentation, plusieurs organisations indiquent qu'elles ont déjà rencontré (ou vont le faire) leur Confédération et les ont amenées à changer leur vote. Le rappel est également fait des organisations qui ont voté contre ou qui se sont abstenues, ce qui a donné les résultats suivants : sur 177 suffrages exprimés :

- 113 ont été positifs
- 30 ont été opposés
- 34 ont été des abstentions.

Pour atteindre la majorité requise des 2/3, soit 118 pour, il a manqué 5 suffrages. Il est demandé que cette liste soit envoyée aux organisations.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, ÖGB, SPI-CGIL, CSC-ACV, UJP-UGT

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire Général pour traiter du point suivant qui porte sur **le fonctionnement de la FERPA**.

Comme il l'a proposé lors du dernier Congrès de la FERPA, le Secrétaire Général a décidé de confier à chaque membre du Comité de Direction, la responsabilité d'un dossier spécifique en lien avec les revendications de la FERPA. Cette proposition a été ratifiée lors du dernier Comité de Direction du 6 décembre 2018. Dès lors, précise-t-il, les règles sont importantes.

Il rappelle que le Secrétaire Général est le « responsable ». Cette règle garantit le bon fonctionnement de l'organisation et du Comité de Direction, sans chevauchement.

Ainsi pour ce qui est des « fiches d'activités », Henri les coordonne en lien étroit avec le Secrétaire général. Elles doivent donc d'abord lui être envoyées ainsi qu'à Henri pour un premier examen. Ensuite, elles sont envoyées aux organisations membres. la FERPA.

Ces fiches ne sont donc pas des « dossiers ». Elles doivent indiquer ce qu'il faut faire à partir des priorités retenues et quelles actions tangibles mettre en œuvre. Il ne faut pas se limiter à l'analyse, aux questions, mais envisager les actions.

A la suite de ces précisions le **débat** s'engage, notamment et tout d'abord sur la manière de procéder. Certains ont diffusé leur document, pour d'autres cela n'a pas été le cas. Autrement dit, la question est de savoir quand seront-ils discutés et avec qui ?

D'autres s'interrogent aussi sur les destinataires des revendications.

En réponse, le Secrétaire Général indique qu'il faut y aller doucement. On est en train de changer de fond en comble. Il faut essayer de mettre ensemble tous les sujets, pour qu'au prochain Exécutif, on puisse expliquer les grandes lignes de chacun de ces sujets et indiquer quelles sont les questions les plus importantes. Autrement dit, pouvoir dire : « Voilà ce qu'il faut faire, dans les 4 ans à venir, pour atteindre le but ».

Le thème traité par chacun doit devenir le thème de la FERPA.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, CSC-ACV, UJP-UGT, UCR-FO

Le Président, Lajos MAYER donne ensuite la parole à la Présidente du **Comité des Femmes** qui, présente ses propositions de travail. Concernant le « comité retraité » qui existait précédemment, el indique qu'elle n'a pas de position prédéfinie, mais qu'elle en discutera au sein du Comité. Pour le 8 mars, elle va se coordonner avec la CES et pense réaliser une belle affiche sur les femmes retraitées, affiche dont sera travaillée la visibilité.

Dans les **questions diverses**, le Secrétaire Général indique deux points :

- Concernant le **prochain Comité Exécutif**, l'ordre du jour sera envoyé dans les prochains jours. Il sera remis le plan de travail des quatre prochaines années. L'on décidera aussi du démarrage des dossiers. Le Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI interviendra lors de ce Comité.
- Concernant la **communication**, le nouveau site sera présenté (l'UILP-UIL a renouvelé la licence pour le logiciel). On y mettra la photo de tous les membres du Comité de Direction pour que les membres sachent à qui ils s'adressent quand ils veulent communiquer sur les dossiers du plan de travail de la FERPA.

Puis deux organisations (FNV et ÖGB) demandent s'il sera fait un bilan du dernier Congrès de la FERPA, notamment les procédures et concernant la position de Chypre sur les statuts. Le Secrétaire Général répond que concernant Chypre on ne peut revenir sur un vote unanime du Congrès sur les statuts.

Et le Secrétaire Général, Agostino SICILIANO de conclure : « Il faut maintenant aller de l'avant ! »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président se félicite du « succès » de ce Comité de Direction car l'on a pu y discuter de manière approfondie de tous les points.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur participation active, ainsi que les interprètes pour leur travail et leur aide efficace. Il indique ou rappelle que

- Le prochain **Comité de Direction** est fixé au **jeudi 6 juin 2019** de 10h à 13h
- Le prochain **Comité Exécutif** de la FERPA est fixé aux mercredi 20 et jeudi 21 mars **2019**

Henri